

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SAS A ML

A ML

SAS au capital de 8 000 €

Siège social : 58 avenue Chanoine Cartellier, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL

SIRET : 497 602 110 00031

RCS Lyon

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Réunie le 18 novembre 2025

Présidence

L'assemblée est présidée par Laurent PEREZ, gérant de la société.

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social*
- 2. Modification corrélative des statuts*
- 3. Adoption d'un nouveau nom commercial*
- 4. Pouvoirs pour formalités*

1 – Transfert du siège social

Le gérant expose à l'assemblée qu'il est opportun de transférer le siège social de la société.

Après délibération, l'assemblée décide de transférer le siège social :

Ancienne adresse:

58 avenue Chanoine Cartellier, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Nouvelle adresse:

44 Ancienne Route d'Irigny, Le Challenger, 69530 BRIGNAIS à compter du 1er décembre 2025

2- Modification corrélative des statuts

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé au 44 Ancienne Route d'Irigny, Le Challenger, 69530 BRIGNAIS.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de la gérance, sous réserve de

ratification par l'assemblée. »

3 – Adoption d'un nouveau nom commercial

L'assemblée décide que la société exercera désormais son activité sous le nom commercial "GEBATI".

4 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales nécessaires.

Fait à BRIGNAIS, le 18 novembre 2025

Le Gérant

A ML

Laurent PEREZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurent PEREZ', written over a light blue horizontal line.